

Gestion des masques : état des lieux ARS Occitanie**8 avril 2020**

La présente fiche donne la situation au jour d'aujourd'hui – elle sera mise à jour en fonction des évolutions

1. Mise en place initiale de la gestion des stocks de masques**Stock national**

Depuis un décret du 3 mars 2020, la distribution des masques dépend d'un circuit géré par les autorités nationales (centre de crise national – cellule logistique – en lien avec SPF).

- Les ARS ont d'abord reçu et constitué par achat un stock minimal (12 500 masques) pour gérer les mesures d'isolement des personnes confirmées covid et de leurs cas contacts dans le cadre de la politique de dépistage précoce des cas.
- Pour le système de santé, jusqu'à la semaine du 16 mars le circuit a fonctionné :
 - o avec la distribution de dotations aux CH Covid de première et seconde ligne (pour les 13 établissements le 28 février ; puis pour les 15 établissements la semaine du 9 mars ; à chaque fois 32 000 masques – soit un total de 900 000 masques)
 - o avec la distribution de dotations exceptionnelles en fonction des remontées de situations d'urgence par les ARS ; l'ARS Occitanie a dans ce cadre recensé toutes les situations d'urgence et les a transmises au centre de crise.
- A partir de la semaine du 16 mars se met en place un double circuit qui a vocation à conduire à des livraisons hebdomadaires : via les établissements support de GHT pour l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux ; via les officines pour les autres professionnels de santé. Les territoires les plus touchés (pour l'Occitanie l'Hérault et l'Aude) sont livrés en premier au démarrage du processus.

Stock régional (au 8 avril – évolution quotidienne rapide)

Dès le début de la crise, l'ARS a recensé l'ensemble des stocks disponibles dans les établissements de santé et à l'ARS. A partir de la semaine du 10 mars, la recherche s'est étendue à tous les autres stocks identifiables dans les institutions publiques et les entreprises. L'ARS a demandé l'appui des préfets dans cette recherche. Des appels publics aux dons ont ensuite été réalisés.

A ce stade environ 4,2 millions de masques ont été récupérés dans ce cadre (dont 2,2 M grâce à la contribution d'AIRBUS), sachant que ce montant évolue tous les jours. Le principe est la rotation rapide du stock afin de ne pas laisser de situations sans solution.

L'ARS a utilisé tout au long de la période ces stocks pour répondre aux urgences identifiées qui n'étaient pas servies par la distribution nationale (cela représente 499 244 masques) et pour l'appui aux secteurs établissements et libéraux (cf infra).

Il reste à ce jour environ 2,9 millions de masques dans le stock régional.

La répartition à hauteur de 2,1 M, à réaliser au cours de cette semaine, est décrite dans la présente fiche. Le solde, qui sera complété avec les autres livraisons attendues (cf. ci-dessous – achats ARS et CR) sera utilisé dans la semaine suivante.

L'ARS a également procédé à un achat de masques en Chine pour 2,5 millions de masques. Une première livraison de 260 800 masques a eu lieu le 6 avril 2020, une nouvelle livraison de 800 000 masques est attendue à compter du 9 avril 2020.

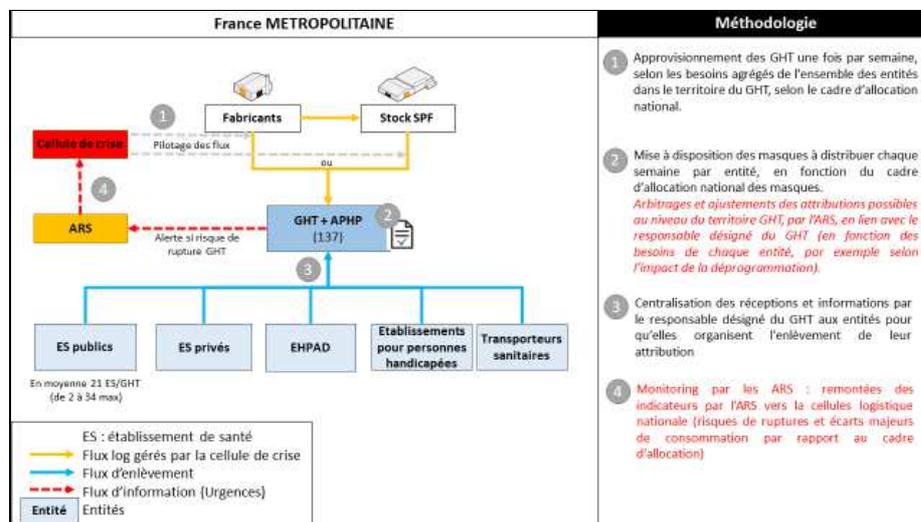
Par ailleurs, le Conseil Régional en coordination avec les CD a passé un ensemble de commandes pour un volume total à ce jour de 10 M de masques pour lesquels il a été convenu que :

- Les masques FFP2 (5M) seraient remis dans le circuit piloté par l'ARS et les plateformes GHT
- Les masques chirurgicaux (5M) seraient mis à disposition des CD pour approvisionner leurs propres services médicaux, médico-sociaux et sociaux ainsi que les ESMS sous double compétence ARS/CD. Pour ceux-ci, il est convenu que l'ARS, le Conseil régional et des Conseils départementaux partageront leurs informations afin de garantir la cohérence des répartitions opérées.

Ces quantités, dont la réception n'est pour l'essentiel pas confirmée à ce jour, ne sont pas incluses dans le décompte mentionné plus haut de 4,2 M masques

2. Mise en place du circuit GHT à partir de la fin de la semaine du 16 mars

2.1 Le schéma de distribution



La notion d'établissements sanitaire (ES) inclut toutes les types d'activité (MCO, SLD, SSR, HAD etc...) Source : Cellule nationale

Ce circuit repose sur des livraisons hebdomadaires.

2.2 Mise en place de la distribution

2.2.1 Au niveau des GHT

Les adresses de livraison des établissements support des GHT ont été validées et transmises à la cellule nationale. L'ARS dispose maintenant des coordonnées de tous les référents logistiques des plateformes. Une première réunion téléphonique le 26 mars a permis de faire un retour d'expérience sur la livraison 1. Une deuxième s'est tenue le 2 avril.

La livraison 3 en provenance de Santé Publique France (SPF) a été reçue les 2 et 3 avril. Elle est en cours de mise à disposition des établissements de la région sur la base des listes de répartition établies par l'ARS et notifiées le vendredi 3 avril. Le volume total de masques reçus est de 3 M contre respectivement 2.600.000 en livraison 2 et 1.900.000 pour la livraison 1..

Volumes livrés par GHT (livraison 3):

Nom GHT	Département GHT	CHIR Total	CHIR LAN	CHIR ELAS	FFP2 Total
GHT Cœur d'Occitanie	81	183 000 u	7 000 u	176 000 u	20 500 u
GHT Aude-Pyrénées	66	236 500 u	9 000 u	227 500 u	22 500 u
GHT Cévennes Gard Camargue	30	289 000 u	11 000 u	278 000 u	23 000 u
GHT Est Hérault et Sud Aveyron	34	390 500 u	15 000 u	375 500 u	92 500 u
GHT Gers	32	93 500 u	4 000 u	89 500 u	3 000 u
GHT Haute-Garonne et Tarn Ouest	31	611 000 u	23 500 u	587 500 u	129 500 u
GHT Hautes-Pyrénées	65	123 000 u	5 000 u	118 000 u	7 500 u
GHT Lot	46	88 000 u	3 500 u	84 500 u	4 000 u
GHT Lozère	48	53 500 u	2 500 u	51 000 u	2 500 u
GHT Ouest audois	11	119 500 u	5 000 u	114 500 u	10 500 u
GHT Ouest Hérault	34	154 000 u	6 000 u	148 000 u	9 000 u
GHT Pyrénées ariégeoises	9	71 500 u	3 000 u	68 500 u	6 000 u
GHT Rouergue	12	150 500 u	6 000 u	144 500 u	5 000 u
GHT Tarn-et-Garonne	82	106 500 u	4 500 u	102 000 u	6 000 u
Total		2 670 000 u	105 000 u	2 565 000 u	341 500 u

2.2.2 Au niveau des bénéficiaires à desservir

La liste des établissements et structures à desservir compte à ce jour près de 2500 bénéficiaires. Elle a été étendue à l'ensemble des structures d'aide à domicile¹ et aux cabinets de radiologies disposant d'EML afin de compléter les dotations allouées aux seuls radiologues par le circuit ville.

2.3 Complément de stock régional

La réserve régionale de masques compte mobilisable au profit des GHT compte, au 31 mars 2020, 1.450.000 masques, localisés sur les sites de Toulouse et Montauban et Montpellier qui seront

¹ L'allocation de masques au profit des aides salariées des personnes auprès desquelles elles interviennent a été réalisée par le circuit GHT/CD pour la livraison 3. Elle reviendra dans le circuit ville à compter de la livraison 4.

répartis les 7 et 8 avril au profit des GHT au prorata des masques alloués dans la cadre du flux logistique national. Ces stocks seront mis à disposition des établissements plateformes :

- Pour compenser le déficit de 100.000 masques cumulé sur les livraisons 2 et 3 entre les quantités reçues et les quantités allouées aux établissements (colonne attribution 1), l'Agence ayant souhaité maintenir au même niveau qu'en livraison 1, les dotations au profit des ESMS.
- Pour faire face aux urgences dans les établissements sanitaires, les autorisations de délivrance étant données par les DD (procédure en cours de finalisation) ;
- Pour couvrir le changement de doctrine de prise en charge en EHPAD travaillée avec le collège des gériatres.

Nom GHT	Clé de répartition	AIRBUS	AIRBUS 2	SGAMI	Dons et récup chir	Dons et récup FFP2	Total	dont chir	Dont FFP2
GHT Cœur d'Occitanie	6%	39 000	-	10 000	11 000	25 000	85 000	50 000	35 000
GHT Aude-Pyrénées	8%	49 000	60 000	13 000	14 000	31 000	167 000	123 000	44 000
GHT Cévennes Gard Camargue	10%	60 000	-	16 000	17 000	38 000	131 000	77 000	54 000
GHT Est Hérault et Sud Aveyron	19%	118 000	5 000	31 000	33 000	74 000	261 000	156 000	105 000
GHT Gers	3%	19 000	5 000	5 000	5 000	12 000	46 000	29 000	17 000
GHT Haute-Garonne et Tarn Ouest	22%	134 000	-	35 000	38 000	84 000	291 000	172 000	119 000
GHT Hautes-Pyrénées	4%	24 000	30 000	6 000	7 000	15 000	82 000	61 000	21 000
GHT Lot	3%	18 000	10 000	5 000	5 000	11 000	49 000	33 000	16 000
GHT Lozère	2%	11 000	10 000	3 000	3 000	7 000	34 000	24 000	10 000
GHT Ouest audois	5%	31 000	-	8 000	9 000	20 000	68 000	40 000	28 000
GHT Ouest Hérault	6%	39 000	-	10 000	11 000	25 000	85 000	50 000	35 000
GHT Pyrénées ariégeoises	2%	15 000	10 000	4 000	4 000	9 000	42 000	29 000	13 000
GHT Rouergue	5%	31 000	-	8 000	9 000	20 000	68 000	40 000	28 000
GHT Tarn-et-Garonne	4%	22 000	-	6 000	6 000	14 000	48 000	28 000	20 000
TOTAL	100%	610 000	130 000	160 000	172 000	385 000	1 457 000	912 000	545 000

D'autres réceptions importantes de masques sont probables qui seront réparties selon les mêmes modalités entre les GHT. Elles permettront le cas échéant de renforcer les dotations hebdomadaires et d'élargir le périmètre des établissements bénéficiaires pour ce qui concerne les masques FFP2. D'ores et déjà, une répartition entre les GHT est programmée pour la semaine du 13 avril qui mobilisera le solde des masques disponibles sur la plateforme de Toulouse (soit 1 M de masques environ²).

2.4 Système d'information et pilotage

Depuis le démarrage de la crise, l'ARS a géré manuellement la plupart des opérations de gestion du stock régional et n'avait pas de visibilité sur la gestion du stock national. Un outil de pilotage national sera déployé à partir de jeudi 9 avril (au lieu de lundi 30 mars prévu initialement). Une information des établissements bénéficiaires sera réalisée par mail cette semaine, les établissements plateformes ayant été informés lors de la réunion du 2 avril.

3. Mise en place du circuit Officine à partir de la fin de la semaine du 16 mars

3.1 Le schéma de distribution

Le ministère distribue un stock national via les dépositaires et les grossistes-répartiteurs dans le réseau officinal. Les professionnels habilités se rendent dans une pharmacie pour récupérer des masques. Une doctrine nationale est définie sur le nombre de masques par professionnel et par

² 2,9 – 2,1 (Solde AIRBUS) + 0,2 masques (commande ARS)

semaine. Les officines tiennent un registre des distributions qui est transmis à l'assurance maladie qui contrôlera a posteriori l'absence de distribution multiples.

3.2 Mise en place de la distribution du stock national

Deux livraisons aux pharmacies d'officine (2 000 officines environ) début mars et semaine 12 de 1,2 millions de masques.

Les livraisons sont censées être hebdomadaires

Une nouvelle livraison de 750 000 masques a été effectuée la semaine du 30 mars 2020. Une nouvelle livraison de 1 009 450 masques sera effectuée la semaine du 6 avril 2020.

3.3 Mise en place du complément régional

3.3.1 Clarification du dispositif régional

Pour faciliter les modes de distribution, chaque professionnel de santé libéral doit se faire référencer auprès de sa pharmacie de proximité. Une communication ARS-URPS-ordres a été adressée aux professionnels en ce sens.

Si les quantités présentes dans une pharmacie n'étaient pas suffisantes pour couvrir les besoins des professionnels référencés, les pharmaciens orienteront les professionnels vers des pharmacies qui auront du stock.

L'assurance maladie assurera avec les pharmaciens un suivi rigoureux du référencement et des délivrances de masques à chaque professionnel de santé de ville, avec un document unique de suivi qui distingue les stocks nationaux et régionaux.

Le 7 avril 2020, a été lancée par les conseils de l'ordre des médecins et pharmaciens l'application GoMask.fr. Le pharmacien d'officine qui le souhaite s'enregistre et renseigne son stock de masques. Après s'être identifié, le professionnel de santé géolocalisé peut voir sur une carte, les pharmacies dotées en matériels de protection, les réserver avant d'aller les chercher.

3.3.2 Complément de stock régional

En complément du stock national, l'ARS distribue une partie de son stock régional vers les professionnels de ville avec 3 circuits différents :

Livraison officine complémentaire pour la semaine du 23 mars : 460 000 masques soit environ 200 masques par pharmacien livrés les 25, 26 et 27/3 via les grossistes-répartiteurs

Cette dotation était à destination des médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens cf. les procédures utilisées pour le stock national (modalités, identification du stock régional et traçabilité)

Une deuxième livraison complémentaire de 600 000 masques est prévue le 14 avril prochain

Livraisons complémentaires spécifiques directes

Par ailleurs, 300 000 masques sont réservés ou distribués aux structures suivantes :

- Dispositifs spécifiques et centres dédiés de consultation généraliste au COVID19 déjà en place en amorçage sur la base de 700 masques dont une partie de FFP2. Livraison par les

directions départementales de l'ARS en lien avec les conseils de l'ordre des médecins. A ce jour, il y a 180 centres ; (environ 10 000 masques ont été livrés à ces centres)

- Laboratoires de biologie médicale dont l'approvisionnement sera assuré par l'URPS biologistes (132 625 masques dont 73 825 livrés les 25 et 26 mars 2020 et 58 800 livrés à compter du 10 avril 2020)